

**F3SCT DES DEUX-SEVRES**

**Procès-Verbal Séance du 17 octobre 2023**

Le quorum des membres ayant une voix délibérative étant atteint, la séance est ouverte par Mme la Directrice Académique à 14h.

Étaient présents et ont élargé :

Représentants titulaires des personnels :

M. Christian L'HÔTE (FSU/CGT)  
Mme Élise LASSERRE (FSU/CGT)  
Mme Marion JULLIEN (UNSA)  
M. Johann BARANGER (UNSA)  
M. Sébastien COUROT (UNSA)  
Mme Sophie VINCONNEAU (FNEC/FP/FO)  
Mme Sandrine DUMAS (SGEN/CFDT)

Représentants suppléants des personnels :

M. Manuel DUBREUIL (FSU/CGT)  
Mme Esther BAUBEAU (FSU/CGT)  
M. Vincent TEXIER (FSU/CGT)  
M. Adrien CRINIÈRE (UNSA)  
Mme Mariane MADEUX (UNSA)  
Mme Ilona COMAS (FNEC/FP/FO)  
Mme Marianne SEDDOH (SGEN/CFDT)

Représentant de l'administration :

Mme Véronique GUGGIARI, IA-DASEN  
M. Guillaume STOLL, Secrétaire Général  
Mme Véronique DUPIN, IEN adjointe  
M. Eric SANCHEZ, IEN ASH

Autres Participants :

Mme Charlotte JOUEN-RAIMBAULT,  
conseillère départementale de prévention  
Mme Isabelle BERGER, Responsable du  
SAGEF, Bureau support du FSCSASD79

Madame la Directrice académique souligne la sidération et la tristesse causées par l'assassinat de Monsieur Bernard, enseignant à Arras.

Ces événements ne doivent pas empêcher de défendre l'école de la République. Lors de l'hommage au lycée de la Venise Verte, la solidarité de tous les représentants de l'Etat a montré la force du collectif.

Déclarations liminaires :

L'UNSA lit une déclaration, jointe à ce procès-verbal

La FSU/CGT lit une déclaration, jointe à ce procès-verbal

Le SGEN/CFDT lit une déclaration, jointe à ce procès-verbal

FO lit une déclaration, jointe à ce procès-verbal

Madame la Directrice académique signale que toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité des personnels sont prises (PPMS, circulation des informations, etc.), en lien avec les services de renseignements, l'EMS et les maillons institutionnels ainsi que la justice, pour sécuriser les écoles et les bâtiments.

Madame la Directrice académique explique qu'elle a pris la décision, dans le cadre de « l'urgence attentat », d'autoriser les manifestations sportives, avec un protocole de sécurité et un encadrement renforcé. En effet, l'école est le lieu d'apprentissage, de l'engagement, de savoir-être, de vivre ensemble, de transmission.

La question de la santé des élèves est une priorité. Après une période de Covid, ils doivent se voir garantir une activité aussi normale que possible.

Sur la question des observations dans le RSST, elle souhaite une prise en compte dès la première expression de souffrance ou d'incident.

Les faits d'établissements sont pris en compte et analysés par l'EMS : ils ne restent pas sans traitement.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023**

Le PV de la séance précédente est soumis au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

Le procès-verbal est donc adopté.

#### **1- Réponses et publication des avis votés à la séance du 27 juin 2023**

La FSU/CGT ne trouve pas la réponse à l'avis n°17 tout à fait satisfaisante.

Madame la Directrice académique répond qu'une réponse académique sera apportée

FO interroge également sur la réponse à l'avis n°16, elle demande à ce que ce soit les IEN qui répondent.

FO rappelle que les directeurs et directrices d'école engagent leur responsabilité en traitant les signalements.

Concernant l'avis n°16, Monsieur le Secrétaire général répond que le protocole académique est appliqué mais que le directeur peut toujours transférer à son IEN, qui apporte une réponse ou complète une réponse déjà fournie.

FO explique que pour FO, il ne revient pas aux directeurs et directrices de traiter les signalements.

#### **2- Situations des personnels à l'établissement A**

Madame la Directrice académique précise que la visite de Madame Etcheto, psychologue du travail, déjà intervenue fin juin, doit avoir lieu avant la fin de l'année.

La FSU/CGT annonce avoir des informations sur la situation. Les personnels sont satisfaits du changement avec l'arrivée du nouveau chef d'établissement.

L'UNSA précise qu'une sérénité de travail a été retrouvée.

#### **3- Conditions de travail des personnels des écoles de la commune B (Internet, téléphonie)**

Madame la conseillère de prévention précise qu'une intervention a eu lieu le 18 juillet avec le directeur de l'école.

Celui-ci a fait un état des lieux : le téléphone fixe de l'école maternelle ne fonctionne plus de nouveau. Le téléphone portable de l'école maternelle fonctionne ainsi qu'Internet en filaire mais pas en Wifi. Au sein de l'école élémentaire, le téléphone fixe fonctionne de nouveau mais il n'y a qu'un seul combiné qui se trouve éloigné du bureau de direction (en salle des maîtres). Le directeur souhaiterait un deuxième combiné dans le bureau de direction pour faciliter son travail de direction. La mairie a fourni un téléphone portable pour le site élémentaire mais il ne fonctionne pas.

Globalement les difficultés perdurent sur les deux sites avec des problèmes de communication entre la commune, le prestataire et le directeur de l'école.

Madame la Directrice académique propose que Monsieur le Secrétaire général se rende sur place.

L'UNSA exprime son incompréhension face à la durée de cette situation : il faudrait en référer à la Préfecture.

Madame la Directrice académique souligne effectivement l'intérêt du travail fait avec les autres services de l'Etat, dont la préfecture.

#### **4- Analyse de signalements dans le RSST : problématiques décrites, mélanges des réponses des directeurs-IEN, destinataires**

Madame la conseillère départementale de prévention présente une analyse statistique des observations dans le RSST.

Dans le premier degré, 14 signalements restent non visés, 25 sont visés, 9 sont en cours de traitement et 11 sont traités.

La typologie fait ressortir la prédominance des RPS, dans le premier et le second degré, où ils sont cependant moins nombreux.

Concernant les signalements non visés, Madame la conseillère départementale de prévention précise qu'il s'agit d'un problème de temps des assistants de prévention pour réaliser leur mission. Elle souligne également un problème d'accès à l'application : 3 professeurs des écoles n'ont pas accès à celle-ci.

L'UNSA souligne qu'une même école peut présenter plusieurs situations : ce n'est pas la même qui revient plusieurs fois.

Le SGEN/CFDT demande à ce que ce tableau leur soit transmis.

La FSU/CGT revient sur l'absence de médecine de prévention. Lorsqu'un personnel fait une demande de rencontre, qu'en est-il ? En effet, le cas s'est posé à l'établissement C.

Monsieur le Secrétaire général répond que la médecine de proximité peut se substituer à la médecine de prévention.

En outre, dans le cas de l'établissement C, la situation est suivie, dans le champ de compétences de la DSDEN : à sa connaissance, les préconisations médicales seraient respectées.

L'UNSA cite le cas d'une enseignante qui a pu, par ce biais, avoir un rendez-vous rapidement.

Madame la Directrice académique précise que les coordonnées des médecins du travail peuvent être communiquées.

FO interroge quant à la notion de « en cours » ou « traité » : quelle est la différence ?

Madame la Directrice académique répond que « traité » signifie qu'on a répondu à la question posée.

La FSU/CGT pose la question du traitement des menaces de mort : un nouveau cas a eu lieu hier soir.

Madame la Directrice académique répond que ce genre de cas doit remonter dans le cadre des faits d'établissement et être traité par l'EMS.

La FSU/CGT ajoute le cas d'une famille qui vient de porter plainte contre un enseignant qui a dû ceinturer un élève pour assurer la sécurité du groupe.

Madame la Directrice académique assure de son soutien aux personnels, sauf en cas de faute.

Elle ne répondra pas aux critiques d'ordre pédagogique des parents, qui n'ont pas la compétence dans ce domaine. Elle précise que la présence des parents est importante mais qu'ils ne doivent pas entrer dans le champ pédagogique.

Monsieur le Secrétaire général précise que les personnels peuvent faire une demande de protection fonctionnelle et d'aide juridictionnelle.

Madame la Directrice académique précise qu'il faut apprécier la situation sur le moment, mais aussi sur le long terme : il faut faire un travail de prévention et d'accompagnement.

Elle rappelle également que le CPD climat scolaire pourra accompagner les enseignants et que la mission climat scolaire a été confiée à une inspectrice de circonscription.

Le SGEN/CFDT souhaite connaître le soutien apporté aux collègues dans le cas d'un fait d'établissement.

Madame la Directrice académique précise que c'est l'EMS, sur les atteintes graves, qui intervient pour une analyse de la situation, soit par téléphone, soit en se déplaçant, et qui fait le lien avec la sécurité intérieure.

Le SGEN/CFDT demande quel soutien psychologique peut être apporté.

Madame la Directrice académique précise que le personnel peut être orienté vers la cellule d'accueil et d'écoute des réseaux PAS ou l'assistante sociale des personnels.

La FSU/CGT demande si la protection fonctionnelle est proposée systématiquement à chaque fonctionnaire en situation difficile.

Il est répondu que c'est normalement le cas.

La FSU/CGT cite une situation récurrente, sans qu'elle soit pour autant résolue : le soutien ne suffit pas.

Madame la Directrice académique répond que l'élève a droit à la scolarité, aux soins. Depuis cet été, il existe une mesure conservatoire en cas de danger, qui a été appliquée.

FO estime que cela met le directeur en première ligne.

Madame la Directrice académique répond qu'il y a eu échange avec l'IEN, sur les modalités mais que les textes réglementaires seront suivis. Mais il est vrai que cela modifie le champ des responsabilités des directeurs.

La FSU/CGT cite le cas d'un élève très difficile affecté dans la classe d'une professeure des écoles stagiaire, maintenant en arrêt maladie.

Madame l'IEN-A explique que l'équipe enseignante avait fait le choix de ne pas le surajouter à une classe avec plusieurs autres cas lourds.

FO rappelle que la scolarisation partielle de cet élève avait permis d'apaiser les choses. Sa rescolarisation à plein temps semble prématurée.

Madame l'IEN-A explique que cet élève a été déscolarisé longtemps et qu'on doit prendre en compte son intérêt : s'il ne répond pas aux attentes, une nouvelle mesure conservatoire sera prise, ajoute Madame la Directrice académique.

FO rappelle que des collègues ont été abîmés par cette situation et que cela ne doit pas continuer.

Madame la directrice répond que les mesures prises doivent tendre à ce que cet enfant progresse.

La FSU/CGT revient sur la problématique de l'établissement D et du cas de l'adjointe gestionnaire.

La FSU/CGT ajoute une situation similaire à l'établissement E.

Dans les 2 cas, les adjoints gestionnaires, faute d'aide compétente, sont en arrêt maladie en raison d'une surcharge de travail.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'il s'agit de deux situations différentes. Il convient qu'en effet, la charge de travail est lourde, notamment à l'établissement D en raison de l'existence d'une Segpa. La cheffe d'établissement a fait une demande de création d'un demi-poste supplémentaire, demande appuyée par la DSDEN et transmise aux services du rectorat.

A l'établissement E, il existe un demi-poste supplémentaire, confié à un enseignant en détachement, dont le comportement a conduit à l'arrêt de l'adjointe gestionnaire.

FO demande si le personnel affecté à l'établissement E aurait pu bénéficier d'autres possibilités d'affectation, correspondant mieux à son profil.

Monsieur le Secrétaire général répond que les services du rectorat ont fait au mieux et que le dossier est sur le bureau de la cheffe de service.

L'UNSA revient sur la problématique de la surcharge de travail. Sur certains établissements, la situation est en rendue très fragile. Il faudrait prendre en compte le fait que ce sont des métiers prenants et cruciaux. De grosses difficultés sont aussi à prévoir en raison de l'arrivée d'un nouveau logiciel.

Madame la Directrice académique assure faire son possible. Il y a un problème de recrutement, les adjoints gestionnaires sont pour partie des sortants de concours ou des personnels contractuels.

#### **5- Mise en œuvre des préconisations issues de la visite du PIAL : suite de la séance du 09 mai 2023**

FO demande l'abandon des PIAL.

Sur l'organisation des PIAL, Madame la conseillère départementale de prévention rappelle les points traités et ajoute qu'en 2025, tous les AESH devraient être gérés par le rectorat.

Monsieur Sanchez, IEN ASH, ajoute qu'une réunion fin novembre devrait être organisée. Une fiche de poste a été élaborée pour les coordonnateurs départementaux.

La FSU/CGT interroge sur le recrutement de ces coordonnateurs.

Monsieur Sanchez répond que les coordonnateurs ont été ciblés selon les compétences attendues. Un appel à candidature a été effectué : les pilotes ont été sollicités et les coordonnateurs de PIAL, déjà en place depuis 3 ans, ont été privilégiés.

Un appel à candidature plus large pourra être fait si des coordonnateurs ne veulent plus de cette mission.

Le SGEN/CFDT trouve tout à fait logique que des personnels ne se soient pas proposés tant qu'une indemnité n'existait pas pour cette mission supplémentaire.

La FSU/CGT souhaite savoir si des temps d'information auront lieu pour ces nouveaux coordonnateurs.

Monsieur Sanchez répond que l'exercice des missions avec les pilotes de PIAL sera le même, dans le cadre d'un fonctionnement départemental.

En ce qui concerne Tribu, tout le monde est invité à s'y connecter.

Le SGEN/CFDT précise que beaucoup ne le connaissent pas et souhaiteraient des espaces ergonomiques de travail.

Madame la conseillère départementale de prévention précise plusieurs points, notamment sur la formation qui varie selon les besoins du terrain, en plus des formations statutaires.

La FSU/CGT regrette les disparités entre PIAL.

FO souhaite que ces formations soient qualifiantes et se déroulent sur le temps scolaire.

La FSU/CGT souhaite des précisions sur l'organisation d'un mouvement des AESH.

Monsieur Sanchez précise qu'au sein d'un PIAL, cela se gère avec le pilote. Une procédure inter PIAL existe, les AESH ne sont, en général, pas affectés à plus de 20 kms.

La FSU/CGT regrette les inégalités de traitement selon le PIAL.

FO mentionne que des affectations ont été modifiées après la rentrée.

Madame la Coordinatrice ASH répond que les pilotes de PIAL interrogent les AESH sur leurs souhaits, mais des notifications AESH arrivent aux mois de juillet et août, ce qui modifie la configuration des PIAL et donc les affectations de certains AESH.

Madame la Directrice académique précise que le maximum est fait. On ne peut pas opposer les conditions de travail des AESH et la prise en charge des élèves.

**6- Visite de la F3SCT79 : Ecole F et G**  
**Thématique : les conditions de travail des personnels du 1<sup>er</sup> degré**

La FSU/CGT souhaiterait une visite au sein des écoles F et G.

Monsieur le Secrétaire général répond qu'un groupe de travail peut être programmé avant, selon les agendas, le 14 novembre à 9h00. Une date sera proposée pour la visite.

**7- Formation des membres de la F3SCT79**

La FSU/CGT souhaite savoir si de nouvelles journées de formation ont été calées.

Madame la conseillère départementale de prévention indique que la première journée de formation a eu lieu le 10 octobre pour le 79 au lycée Paul Guérin et a été assurée par l'ISST concernant la réglementation.

La deuxième journée de formation aura lieu entre janvier et juin 2024, elle aura pour objectif de présenter l'évaluation des risques professionnels, le DUER et les RPS. Elle sera assurée par Nicolas Benoît, conseiller de prévention académique.

La troisième journée aura lieu entre janvier et juin 2024, elle aura pour objectif de présenter le rôle du RSST, le fonctionnement des enquêtes et visites, et peut-être la prévention dans le cas d'intervention d'entreprises extérieures. Elle sera assurée par Nicolas Benoît, conseiller de prévention académique.

Les contenus de formations des J2 et J3 ne sont pas encore validés au niveau académique.

**8- Plan de rénovation thermique du bâti scolaire**

La FSU/CGT relate les problèmes de forte chaleur dans de nombreux établissements et demande si un contact a été pris auprès des collectivités.

Madame la Directrice académique explique qu'un travail de réflexion et un plan de rénovation sous l'autorité de la Préfecture sont en cours pour un certain nombre d'écoles. Pour certaines d'entre elles, les travaux ont débuté ou sont à venir. Pour les collèges et lycées, c'est une priorité des collectivités de rattachement, même si cela prend du temps.

FO demande comment ont été ciblées les écoles.

Madame la Directrice académique explique que la Préfecture a demandé l'avis de la DSDEN, mais l'ordonnateur est la municipalité.

FO demande ce qui va être fait pour les personnels qui signalent des problèmes.

Madame la Directrice académique précise que c'est la commune qui est ordonnatrice, nous ne pouvons intervenir que pour alerter d'une situation.

**9- Mise en œuvre du dispositif de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans le département**

Madame la Conseillère départementale de prévention rappelle les informations qui sont sur l'intranet et apporte des précisions sur plusieurs points, notamment sur la cellule d'écoute.

Celle-ci est différente du RSST : ce n'est pas la réponse aux mêmes besoins. Les demandes sont traitées de façon anonyme et le formulaire de déclaration est disponible en ligne.

Le SGEN/CFDT estime qu'une communication devra être faite et demande quel est le statut de ce formulaire.

Madame la Conseillère de prévention précise qu'il sert à faire remonter les éléments à la cellule d'écoute.

La cellule d'écoute permet de recueillir les signalements de tout agent victime de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes. Elle permet également de recueillir les signalements des témoins.

La cellule d'écoute est composée d'une équipe d'écouter formés. Elle garantit l'anonymat des demandes déposées. Celles-ci sont traitées en toute confidentialité et dans le respect du secret professionnel.

Monsieur le Secrétaire général précise que cet outil répond à une demande.

L'UNSA souligne que cette information apparaît dans la newsletter et qu'il n'y a que les directeurs qui ont l'information.

Monsieur le Secrétaire général précise que l'information a été partagée pour l'instant au niveau départemental avec les directeurs via la newsletter administrative et que la communication académique est à venir.

### **10- Programme bisannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail**

La FSU/CGT souhaite des précisions sur la formation continue des assistants de prévention.

Madame la Conseillère départementale de prévention répond que cette formation se tient sur une journée, avec un thème différent chaque année.

La FSU/CGT trouve que la solution d'une seule personne dédiée par circonscription serait plus efficace, comme cela se fait dans certains départements.

M. le Secrétaire général répond que dans ce cas, la quotité totale est inférieure.

Madame la Conseillère départementale de prévention précise qu'il s'agit exclusivement des CPC EPS.

Départ de Madame Colas et Monsieur Crinière à 16h40.

La FSU/CGT précise que l'ISST a démontré que c'était un mauvais choix.

L'UNSA demande s'ils auront le temps.

Madame l'ADASEN précise qu'un troisième CPC a été nommé en circonscription, ce qui libérerait du temps.

### **11- Avis de la F3SCT**

L'avis n°18 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

L'avis n°19 est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.

### **12- Questions diverses**

Madame la Directrice académique propose les dates des prochaines réunions F3SCT :

- Le 30 janvier à 14h00

- Le 09 avril à 14h00
- Le 18 juin à 14h00

Tenir ces réunions en début d'après-midi permet un échange après la séance avec les organisations syndicales.

Le mardi 19 décembre a également été proposé aux organisations syndicales pour un temps d'échanges.

La FSU/CGT interroge sur la mise à jour des PPMS. Qui doit le faire ?

Monsieur le Secrétaire général répond que lorsque les éléments nationaux seront communiqués, les directeurs d'école n'en seront plus en charge. Mais pour le moment, ils doivent les mettre à jour.

La FSU/CGT demande si concernant l'accompagnement des sorties en maternelle, il y aura une dérogation à la réglementation.

Madame l'ADASEN répond qu'il n'y aura pas d'avenant.

La FSU/CGT souhaite que ce soit rappelé aux IEN.

La FSU/CGT interroge sur l'école de rattachement des AESH qui font un signalement dans le RSST. C'est la DSDEN qui apparaît et non l'école.

Madame la Conseillère départementale de prévention précise que la modification est en cours.

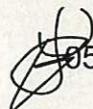
FO précise que certains RSST ne sont pas complets.

Madame la Directrice académique précise qu'il doit y avoir un nombre de caractères maximum.

L'UNSA demande à ce que ce problème soit réglé.

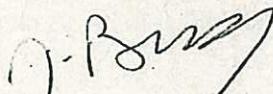
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h05.

Le secrétaire du F3SCT

  
05/02/2024

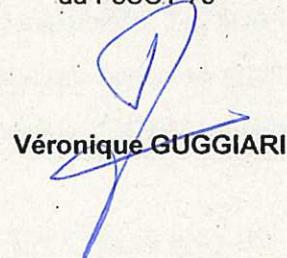
Christian L'HÔTE

La secrétaire de séance



Isabelle BERGER

La Présidente de séance  
du F3SCT 79



Véronique GUGGIARI